RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Sarthe

COMMUNE DE
SAINT-DENIS-D'ORQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 septembre 2026 à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Damien LEVRARD, Maire.

Présents : Damien LEVRARD, Annabelle MELAINE, Jean-Luc PAVARD, Adèle DOURET, Etienne SOW, Marc BAUDRY, Béatrice MARTIN, LEJEUNE Bernard, Julie LELONG, Sébastien HERIN, Christelle GALOPPIN, Christian BERGER, et Daniel FRANÇOIS.

Absents excusés : Alexandra VINCENT ayant donné procuration à Jean-Luc PAVARD et Cécile COUPÉ ayant donné procuration à Damien LEVRARD

Absents non excusés : Néant

Nombre de membres en exercice : 15 / Présents : 13 / Pouvoirs : 2 / Absent : 0

Secrétaire de séance : Madame Julie LELONG

DELIBERATION N°2026-040

Dispositif « Argent de poche » : chantiers du 20 au 24 juillet 2026

VU :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- la convention conclue avec l'association Familles de la Sarthe dans le cadre du dispositif « Argent de poche » ;

CONSIDÉRANT :

- que la commune participe au dispositif « Argent de poche », destiné aux jeunes de 14 à 18 ans et permettant la réalisation de missions d'intérêt général en contrepartie d'une indemnisation ;
- que dans le cadre du chantier organisé du 20 au 24 juillet 2026, six jeunes ont participé aux travaux proposés et ont chacun effectué quatre demi-journées indemnisées à hauteur de 15 €, soit un montant total de 360 € ;
- que les indemnités ont été avancées et versées directement aux participants par l'association Familles de la Sarthe et qu'il convient de procéder à leur remboursement ;
- Considérant l'intérêt de reconduire cette action en avril et juillet 2027 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- d'approuver le remboursement à l'association Familles de la Sarthe correspondant aux indemnités versées dans le cadre du chantier « Argent de poche » organisé du 20 au 24 juillet 2026 ;
- de valider la reconduction du dispositif « Argent de poche » en avril et juillet 2027, selon les modalités définies avec l'association Familles de la Sarthe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ :

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217202787-20260910-2026-040-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026 20:31 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81112

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

À Saint-Denis-d'Orques, le 10 septembre 2026,

La Secrétaire de séance
Julie LELONG

Le Maire
Damien LEVRARD

MAIRIE DE ST-DENIS D'ORQUES
72 (Sarthe)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217202787-20260910-2026-040-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026
Publié le : 02/10/2026 20:31 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81112